



Maîtrise d'ouvrage

Centre Inria de l'Université Lorraine
615 Rue du jardin botanique
54 600 VILLERS les NANCY

AMO

ATFE Ingénierie
153 rue André BISIAUX
54 320 MAXEVILLE

Marché

Référence N°2026 – 0743

Marché d'exploitation des
installations génie climatique du
Centre Inria de l'Université
Lorraine VILLERS les NANCY

RDC

Règlement de Consultation

**Attention : Visite obligatoire du site dans le cadre de la présente
consultation (voir article 8.2)**

Date de remise des offres : le 18 septembre 2026 à 16h00

SOMMAIRE

1	POUVOIR ADJUDICATEUR	4
1.1	NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	4
1.2	TYPE D'ACHETEUR PUBLIC :.....	4
2	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
2.1	DEFINITION DE L'APPEL D'OFFRES	4
2.2	SYNTHESE DU CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
2.3	ECHEANCIER DE L'APPEL D'OFFRES ET DUREE DU MARCHE	5
2.4	LISTE DES SITES ET TYPE DE MARCHE	5
3	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	5
3.1	ENTENDU DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES	5
3.2	TYPE DE MARCHE, CLASSIFICATION CPV	6
3.3	QUALIFICATION DU CANDIDAT	6
3.4	DECOMPOSITION EN LOTS	6
3.5	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.6	MODIFICATIONS DU DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
3.7	VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES.....	7
3.7.1	<i>Variantes</i>	<i>7</i>
3.7.2	<i>Prestations supplémentaires éventuelles</i>	<i>7</i>
3.8	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	8
4	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	8
4.1	PRESENTATION GENERALE	8
4.2	DOCUMENTS A PRODUIRE.....	8
5	PRESENTATION DES OFFRES	10
5.1	PIECE DE L'OFFRE.....	10

5.2	MEMOIRE METHODOLOGIQUE	10
6	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	11
6.1	SELECTION DES CANDIDATURES.....	11
SEULS SERONT OUVERTS LES DOCUMENTS QUI ONT ETE REÇUS AU PLUS TARD A LA DATE ET L'HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES.		11
6.2	JUGEMENT DES OFFRES	11
6.2.1	<i>Valeur Technique des offres.....</i>	<i>11</i>
6.2.2	<i>Valeur financière des offres</i>	<i>12</i>
7	MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	12
7.1	MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS	12
7.2	CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	13
7.2.1	<i>Sous format électronique.....</i>	<i>13</i>
8	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES INSTALLATIONS	14
8.1	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	14
8.2	VISITE DES INSTALLATIONS	14
9	DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU	14
10	INFORMATIONS DES CANDIDATS NON RETENUS	15
11	RENONCIATION A LA CONSULTATION	15

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1 Nom et adresse officiels du Pouvoir Adjudicateur

Inria
Domaine de Voluceau – Rocquencourt
BP 105
78 150 LE CHENAY Cedex

Représenté par son Président Directeur Général, Monsieur **Bruno SPORTISSE**

Et pour le présent marché, représenté par Madame **Isabelle CHRISMENT**,
en sa qualité de Directrice du Centre Inria de l'Université de Lorraine, sis
615 rue du Jardin Botanique – Bâtiment ADA LOVELACE
54600 Villers-lès-Nancy Cedex.

1.2 Type d'acheteur public :

Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) régi par les articles R326-1 à R326-18 du Code de la recherche.

2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Définition de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de confier l'exploitation des installations de génie climatique du Centre Inria de l'Université de Lorraine à VILLERS les NANCY.

2.2 Synthèse du contenu de l'appel d'offres

- **P1 Energie** **Fourniture et gestion de l'approvisionnement de combustible gaz naturel**
Forme du marché : **MT Marché Température**
Concerne la tranche C
En cours d'exécution du marché, le marché **MT** pourra être remplacé par un marché **CPI (Réseau de chaleur urbain)**
- **P2 Maintenance** Prestations de conduite, maintenance, entretien et suivi des installations de génie climatique
Forme du marché : **PF Prestations Forfaitaires**
Concerne les tranches A, B et C
- **P3 Garantie Totale** Prestations de gros entretien et garantie totale des installations de génie thermique. Le P3 sera du type GTR (garantie totale avec répartition)
Forme du marché : **PF Prestations Forfaitaires**
Concerne les tranches A, B et C
- **BPU Bordereau de prix unitaires**

2.3 Echancier de l'appel d'offres et durée du marché

- | | |
|---|----------------------------------|
| • Réception des offres | 18 septembre 2026 à 16h00 |
| • Démarrage du marché d'exploitation | 1 ^{er} novembre 2026 |
| • Durée du marché | 5 ans |
| • Fin du marché d'exploitation | 31 octobre 2031 |
| • Reconduction du marché d'exploitation | sans objet |

2.4 Liste des sites et type de marché

Le marché concerne un bâtiment unique composé des tranches suivantes :

- Inria Tranche A : 615 rue du jardin botanique 54 600 Villers les Nancy
- Inria Tranche B : 615 rue du jardin botanique 54 600 Villers les Nancy
- Inria Tranche C : 615 rue du jardin botanique 54 600 Villers les Nancy

Données générales du bâtiment :

- Établissement recevant du public type WLN Classement 2^{ème} catégorie

Les installations générales sont les suivantes :

- Production et distribution de chaleur et de froid
- Production d'eau chaude sanitaire
- Émission de chaleur
- Installations de rafraichissement
- Installations de ventilation
- Installations de récupération d'énergie
- Installations de filtration
- Installations de traitement d'eau
- Installations de climatisation des locaux spécifiques

3 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

3.1 Entendu de la consultation et mode d'appel d'offres

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Les candidats peuvent présenter leurs candidatures individuellement ou en groupement. La forme juridique de l'éventuel groupement sera précisée après l'attribution du marché.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements

3.2 Type de marché, classification CPV

Marché de services – catégories de service : n°1

Classification CPV :

50721000-5 Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
50731000-1 Service de réparation et d'entretien de groupe de réfrigération
50710000-5 Service de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques du bâtiment
50700000-1 Service de réparation et d'entretien d'installations de bâtiment
71314200-4 Services de gestion de l'énergie

3.3 Qualification du candidat

Le candidat devra justifier des moyens, qualifications ou références faisant état de la capacité à exploiter des systèmes énergétiques en P1, P2 et P3 de puissances équivalentes soit :

***Conduite et exploitation en garantie totale d'installations de toute importance
Technicité supérieure 5544 ou équivalent***

3.4 Décomposition en lots

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement au sens de l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique, les prestations objet du marché seront confiées à un opérateur unique dans le cadre d'un marché global. Le Pouvoir Adjudicateur décide de ne pas allouer afin d'optimiser les coûts des redevances par l'ampleur et la complexité des prestations prévues dans le présent marché. La dévolution en lots séparés aurait pour conséquence de renchérir de façon substantielle le coût des prestations et rendrait très difficile son exécution technique.

3.5 Contenu du dossier de consultation

Le DCE est constitué des pièces suivantes :

- 01 - RDC – Règlement de la Consultation
- 02 - AE - Acte d'Engagement
- 03 - Annexe 1 à l'A.E. – Demande d'acceptation d'un sous-traitant
- 04 - Annexe 2 à l'A.E. – détail des redevances P1 P2 P3 et PSE
- 05 - Annexe 3 à l'AE Ventilation du prix P2
- 06 - Annexe 4 à l'AE Bordereau de prix unitaire BPU
- 07 - CCAP – Cahier des Clauses Administratives Particulières
- 08 - CCTP – Cahier des Clauses Techniques Particulières
- 09 - Annexe 1 au CCTP – Descriptif des installations
- 10 - Annexe 2 au CCTP – Opérations d'entretien P2
- 11 - Annexe 3 au CCTP – Historique des Consommations
- 12 - Annexe 4 au CCTP – Vérifications de l'aération et de l'assainissement des lieux de travail
- 13 - Annexe 5 au CCTP – Prise en charge des installations

3.6 Modifications du détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date de limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier d'appel d'offres.

3.7 Variantes, Prestations supplémentaires éventuelles

3.7.1 Variantes

Les variantes sont autorisées.

S'ils le souhaitent, les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes par rapports aux spécifications du cahier des charges. Ces variantes ne doivent pas engendrer de plus-value qui ne soient pas compensées par des économies par ailleurs, ni aboutir à des impossibilités techniques. L'objectif des variantes étant d'obtenir des performances équivalentes ou supérieures aux prescriptions définies dans le dossier de consultation. Les solutions proposées en variantes seront détaillées (descriptions et coûts) et les performances justifiées. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de retenir une des variantes proposées. Les variantes peuvent porter sur les aspects techniques, administratifs et financiers du dossier. Elles doivent être déposées en complément d'une offre de base, sous peine d'être rejetées

Si le candidat présente une ou plusieurs variantes (**2 maximum**), elles seront présentées dans un ou plusieurs actes d'engagement supplémentaire (y compris annexes).

Le ou les offres variantes seront strictement conformes au cadre de décomposition des prix P1, P2, P3 détaillés dans l'annexe 2 à l'Acte d'Engagement. Dans le cas où ces annexes ne seront pas renseignées, l'offre sera considérée comme non conforme et donc rejetée.

3.7.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Des prestations supplémentaires PSE qui sont devenues nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial pourront être attribuées au même titulaire dans les conditions prévues à l'article R2194-2 du code de la commande publique et sans que le montant de la modification ne dépasse pas 50 % du montant initial.

Ces prestations supplémentaires pourront être affermies à la notification du marché au titulaire.

Le détail des prestations supplémentaires éventuelles sont précisées dans les pièces marché et sont les suivantes

- PSE01 Démantèlement de 13 ensembles PAC, consoles et armoires de climatisation inutilisées au R22 ou autre fluide de substitution (Dépose, récupération des fluides, évacuations, traitement en filière adaptée et fourniture d'un BSDI)
- PSE02 Remplacement de l'armoire de climatisation B 139 par armoire Schneider en stock
- PSE03 Installations de ventilateurs moteurs EC sur les centrales de traitement d'air principales des tranches A et B
- PSE04 Installation d'un bipasse sur circuit Dry Cooler en toiture terrasse de la tranche C

Toutes les PSE doivent être valorisées. Dans le cas où celles-ci ne seraient pas valorisées, l'offre sera considérée comme non conforme et donc rejetée.

3.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres

4 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1 Présentation générale

Le code de la commande publique fixe les conditions de présentation des candidatures qui doivent être suivies par toutes les entreprises souhaitant répondre à un marché public. Le respect des pièces à produire est fondamental pour les entreprises.

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire, par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les dossiers doivent impérativement parvenir avant la date et l'heure limites portées dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le présent règlement de la consultation.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précisées en page de garde du présent document seront renvoyées à l'expéditeur sans être analysées.

4.2 Documents à produire

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** ci-joints ou disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du code de la commande publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Si le candidat est dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, cette déclaration, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 et R. 142-14 du code de la commande publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. La réalisation des travaux est prouvée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- La déclaration de lutte contre le travail dissimulé ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ce document précisera pour chaque opération, l'année de réalisation, le montant de prestations exécutées, le Maître d'Ouvrage, l'étendue exacte de la prestation réalisée par le candidat.

En cas de recours à la sous-traitance, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de son ou ses sous-traitants, il devra justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, sous la forme d'un

engagement écrit du ou des sous-traitants.

Les candidats qui veulent faire valoir les capacités d'un ou plusieurs sous-traitant(s) doivent produire les mêmes documents que ceux exigés du candidat par l'acheteur public.

Nota : avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Maître d'Ouvrage constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature sont informés de cette possibilité dans le même délai.

5 PRESENTATION DES OFFRES

L'offre se composera des pièces de l'offre et d'un mémoire méthodologique qui constituera une pièce contractuelle dont la valeur est fixée par l'ordre de priorité établi par l'article 2 du CCAP.

5.1 Pièce de l'offre

Pour chaque offre de base et pour chaque variante éventuelle, l'offre du candidat comprend :

- ▶ **L'acte d'engagement** complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (annexe 1 de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance) ;
- ▶ **L'annexe 2 à l'Acte d'Engagement**, complété, daté et signé ;
- ▶ **Le Mémoire Méthodologique établi dans les conditions fixées par l'article 5.2 du présent Règlement de la Consultation.**

5.2 Mémoire méthodologique

Le candidat devra rédiger un mémoire méthodologique synthétisant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour assurer les prestations propres au présent marché. Ce mémoire sera l'occasion également de proposer des axes de progrès techniques et financiers.

Ce document ne devra pas contenir plus de **30 pages annexes comprises**. Une note de synthèse devra être rédigée et incluse dans les 30 pages. Les pages au-delà des 30 pages demandées ne seront pas analysées.

Il est rappelé que ce mémoire technique remis par les candidats sera annexé au CCTP deviendra une pièce contractuelle à part entière après attribution du marché et s'inscrira dans l'ordre de hiérarchie des pièces contractuelles prévues par l'article 2 du CCAP.

6 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les documents qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limite de remise des offres.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le Pouvoir Adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à six jours calendaires.

6.2 Jugement des offres

Les offres de base et les offres variantes éventuelles seront analysées au regard des critères énoncés ci-dessous et classées.

Le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de ces critères conformément aux termes des articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique.

6.2.1 Valeur Technique des offres

Le critère de la valeur Technique de l'offre représentant **60 % de la note globale** sera évalué à l'aide des sous-critères suivants :

1	Méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la maintenance préventive et curative	5 points
2	Traitement des demandes d'intervention et traçabilité des interventions	5 points
3	Modalité de gestion de l'astreinte	5 points
4	Pertinence et niveau de détail des redevances P2	10 points
5	Pertinence et niveau de détail des redevances P3	10 points
6	Détail du programme travaux P3 R	10 points
7	Valeur de la performance environnementale (Gestion des déchets 5 pts, maîtrise des fluides frigorigènes et émissions associées 5 pts, objectifs de réduction des consommations, plan de progrès technique et financier 5 pts)	15 points
		60 points

Les sous-critères seront notés de la façon suivante :

Pondération du sous-critère et notation correspondante	5	7,5	10	12,5	15
Réponse très satisfaisante amenant une réelle plus-value	5	7,5	10	12,5	15
Réponse satisfaisante particulièrement adaptée	4	6	8	10	12
Réponse suffisante	3	4,5	6	7,5	9
Réponse insuffisante ou généraliste	2	3	4	5	6
Réponse médiocre ou incohérente	1	1,5	2	2,5	3
Pas de réponse ou réponse inappropriée	0	0	0	0	0

6.2.2 Valeur financière des offres

La valeur financière de l'offre représente **40 % de la note globale**.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le global prix des prestations correspond à la somme des redevances P1, P2, P3.

Pour l'appréciation du critère prix, la meilleure offre, après élimination des offres anormalement basses en application des articles R.2152-3 et R.2152-4 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés public, déterminera la note maximale sur ce critère et servira de référence pour la notation des autres offres.

Ainsi, l'offre moins-disante obtiendra une note de 40 points.

Les autres offres seront notées selon la formule suivante :

(Prix du moins-disant /Prix du candidat) multiplié par 40 points.

Le choix du Pouvoir Adjudicateur pourra se porter sur les offres de base ou sur l'une des variantes.

7 MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

7.1 Modalités de retrait des dossiers

Conformément aux termes des articles R. 2132-7 et R. 213-8 du code de la commande publique relatif à la Communication et échanges d'informations par voie électronique, le dossier de consultation est obtenu par téléchargement sur le site suivant :

la plateforme PLACE (marches-publics.gouv.fr/entreprise)

Les démarches à suivre pour retirer un dossier sont les suivantes :

- S'identifier : cliquer sur le lien "vous n'êtes pas encore inscrit"
- Créer l'identifiant de votre choix
- Créer votre mot de passe

Cette inscription est gratuite pour tout retrait en ligne. Cependant elle est nécessaire pour être informée des modifications ou précisions apportées aux documents de consultation.

- Rechercher l'annonce cliquer sur le lien « afficher toutes les consultations » ou « rechercher une consultation »
- Télécharger l'offre cliquer sur « téléchargement »

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

7.2 Conditions de remise des offres

7.2.1 Sous format électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : [la plateforme PLACE \(marches-publics.gouv.fr/entreprise\)](https://marches-publics.gouv.fr/entreprise)

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : pdf, doc, xls, rtf, html, dwf, autocad.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau II de la PRIS V1 ou (**) du RGS. La liste des certificats PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats/>.

Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance :

française (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>) ou européenne http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Ces formats doivent être compressés (Zip) pour leur transmission. Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser les fichiers .EXE ou macros.

Rappels généraux :

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.
- Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip.
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES INSTALLATIONS

8.1 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires aux candidats au cours de leur étude pourront être déposés sur le portail [la plateforme PLACE \(marches-publics.gouv.fr/entreprise\)](https://marches-publics.gouv.fr/entreprise) et avant le **10 septembre 2026**. Toutes les demandes déposées après cette date ne seront pas traitées.

Il est précisé que chaque candidat aura la possibilité de poster une et une seule série de questions sur le portail [la plateforme PLACE \(marches-publics.gouv.fr/entreprise\)](https://marches-publics.gouv.fr/entreprise) pour éviter ainsi une multiplication de demandes de renseignements. Il est donc demandé au candidat de regrouper toutes ces demandes dans un seul et même envoi.

Toute autre demande de renseignements complémentaires supplémentaire ne sera pas traitée.

8.2 Visite des installations

Une visite du site est obligatoire, elle permettra aux candidats d'évaluer leur prestation en considération de l'ensemble des contraintes du bâtiment (*ERP de deuxième catégorie, de type W, L et N ; présence de zones à régime restrictif etc.*).

Les visites être effectuées du **30 juillet 2026 au 10 septembre 2026** en prenant rendez-vous avec l'une des personnes suivantes :

Nom : M. Jean-Christophe PERY
Tél : 06 33 65 26 01 ou 06 86 96 54 63
Email : jean-christophe.pery@inria.fr

OU en cas d'absence :

Nom : M. Thibault MUNSCH
Tel : 06 50 77 50 11
Email : thibault.munsch@inria.fr

Le candidat devra se munir de l'attestation de visite du marché.

9 DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra impérativement produire dans un délai de 5 jours, les documents listés ci-après (dans l'hypothèse où il ne les a pas joints dans le pli déposé) :

- L'acte d'engagement (AE) qui sera revêtu d'une signature manuscrite et

renvoyé par courrier ou déposé au secteur marchés publics à l'adresse indiquée à l'article 8.2 supra, avec un relevé d'identité bancaire ou postal annexé ;

- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;

Il est rappelé que le candidat ne sera pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Si, dans les délais précisés par le pouvoir adjudicateur, le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés (article R. 2144-7 du code de la commande publique), le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements demandés par application des articles R. 2142-1 et R. 2142-2 du code de la commande publique ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, le pouvoir adjudicateur se sera en droit, après notification d'une mise en demeure préalable, de résilier le marché aux torts du cocontractant.

10 INFORMATIONS DES CANDIDATS NON RETENUS

Le représentant du pouvoir adjudicateur informe les candidats non retenus du rejet de leur offre et du nom de l'attributaire, par voie électronique par le biais de la plate-forme :

[https://la_plateforme PLACE \(marches-publics.gouv.fr/entreprise\).fr](https://la_plateforme_PLACE(marches-publics.gouv.fr/entreprise).fr)

11 RENONCIATION A LA CONSULTATION

Conformément à l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur peut ne pas donner suite à la Consultation. Dans ce cas, il en informe les candidats.



Centre Inria de l'Université de Lorraine

615 Rue du Jardin Botanique

54 603 VILLERS les NANCY

Tel : 03 83.59.30.00

CERTIFICAT DE VISITE

(A joindre au dossier de candidature)

Je soussigné

Déclare que l'entreprise

Représentée par Mme/M

S'est rendu(e) ce jour sur les lieux des prestations pour le marché suivant :

**Marché d'exploitation des installations de génie climatique du Centre Inria
de l'Université de Lorraine**

Fait à

le

Centre Inria de l'université de Lorraine